

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°53	DANS LE CADRE DU CHALLENGE DE L'INNOVATION, ATTRIBUTION ANNUELLE D'UN PRIX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
AMBITIONS	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Plusieurs projets peuvent contribuer à relever le « challenge de l'innovation » sur le territoire du Grand Reims selon trois leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en développant les activités de transfert de technologies et de connaissances des établissements d'enseignement supérieur et de recherche vers les entreprises, en lien avec les filières économiques stratégiques du territoire. Ces filières sont notamment la bioéconomie, l'industrie du futur, de l'art et du design, la santé et en transversal numérique ; - en valorisant au niveau national et en développant l'écosystème dédié à la création et à l'accueil de start-up ; - en renforçant l'écosystème des incubateurs et les actions communes dédiées aux start-up. <p>Par le biais de l'attribution annuelle d'un prix de la transition énergétique, il s'agit de mobiliser des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des start-up et des incubateurs, dans la recherche et l'innovation de solutions permettant d'accompagner la transition énergétique du territoire.</p> <p>Les initiatives pourront ainsi être expérimentées sur le territoire dans un partenariat recherche - industrie.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°8 : challenge innovations</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de projets accompagnés Nombre de partenariats technologiques
OBJECTIF	Lancer un AMI afin d'identifier, attirer et accompagner des entreprises porteuses d'initiatives pertinentes dans la transition écologique qui seront expérimentées sur le territoire.
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur
PARTENAIRES	Grand Est Marne Développement Grand Reims - direction de la transition écologique URCA
FINANCEUR	Grand Reims
MOYENS HUMAINS	Dans le cadre des moyens existants
MOYENS FINANCIERS	À préciser
PLANNING	<p>Sur la période 2022-2023 : Étude, préparation de l'AMI</p> <p>Sur la durée restante du contrat : Édition de l'AMI et analyse des atteintes des objectifs</p>
PUBLICS CIBLES	Établissements d'enseignement supérieur, centres de recherche, start-up et incubateurs dans la recherche et l'innovation Industriels du territoire
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

ATTÉNUATION

N°54	ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE HYDROGÈNE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND REIMS DANS DES ENJEUX DE DÉCARBONATION DES PROCESS INDUSTRIELS ET DE MOBILITÉ LOURDE ZÉRO ÉMISSION
AMBITIONS	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le déploiement de la filière hydrogène est une priorité de l'Union Européenne avec un double objectif de faire progresser ce gaz dans le mix énergétique européen (2 % actuellement) tout en substituant l'hydrogène carboné majoritaire par un hydrogène bas carbone (vert issu des énergies renouvelables ou violet issu du nucléaire).</p> <p>Le territoire du Grand Reims se positionne dans la création d'un écosystème favorisant un nouvel usage de l'hydrogène. Ainsi, le déploiement de la filière hydrogène est un outil contribuant à la décarbonation des process industriels et au développement des mobilités lourdes zéro émission dès lors que cet hydrogène n'est pas produit à partir d'hydrocarbures. Par ailleurs, l'hydrogène est un vecteur énergétique qui présente la particularité d'être facilement stocké.</p> <p>Cette filière manque toutefois de maturité et la construction d'un écosystème hydrogène local doit répondre à deux enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en amont avec une énergie renouvelable ou bas carbone disponible permettant la production d'hydrogène notamment via l'électrolyse de l'eau ; - en aval avec des usages identifiés dans l'industrie et les mobilités lourdes. <p>Ainsi, l'accompagnement projeté se construit en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la construction d'une étude territoriale des usages permettant d'identifier les acteurs de la mobilité et les acteurs industriels ayant des opportunités de développement d'un usage hydrogène à moyen terme. Les conclusions de cette étude permettront de définir l'opportunité de construire un écosystème hydrogène à moyen terme (2025) ; - selon les conclusions de la première phase, la synergie des acteurs du territoire dans une démarche de mutualisation des usages permettant la création d'une structure dédiée.
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Réalisation de l'étude territoriale Nombre d'acteurs susceptibles d'intégrer cet écosystème Nombre de stations d'avitaillements hydrogène disponibles sur le territoire
OBJECTIFS	Déploiement d'une filière hydrogène sur le Grand Reims Création d'une station d'avitaillement hydrogène sur le territoire d'ici 2025
PORTEURS D'ACTION	Phase 1 : Grand Reims - directions du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur - transition écologique Phase 2 : selon maturité de la filière, création d'une société dédiée
PARTENAIRES	Grand Est Marne Développement GRT gaz Industriels et logisticiens du territoire Cerema
FINANCEUR	AAP
MOYENS HUMAINS	Phase 1 : moyens existants Phase 2 : à définir
MOYENS FINANCIERS	Phase 1 : 25 000 € Phase 2 : à définir
PLANNING	T2 / T3 - 2022 : étude territoriale
PUBLICS CIBLES	Industriels et logisticiens du territoire
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°55	MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL DE SUIVI DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) ET DES POLLUANTS DE L'AIR DU SECTEUR INDUSTRIEL
AMBITIONS	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le secteur de l'industrie est le premier secteur en termes de contribution des émissions des gaz à effet de serre du territoire (32 %). Ce secteur contribue également fortement aux émissions de certains polluants et notamment SO₂ à hauteur de 82 %, COVNM pour 38 %, NO_x pour 28 %.</p> <p>Le Grand Reims, par son plan d'actions de la stratégie bas carbone, souhaite accompagner les industriels dans la décarbonation des procédés et s'inscrit à différents étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'innovation avec le challenge de l'innovation et l'accompagnement de la filière hydrogène ; - les TPE et PME dans des aides à l'investissement ; - les acteurs industriels via des appels à projets ; - la mise en réseau via le club des entreprises. <p>Toutefois, afin de cibler les secteurs d'intervention et de flécher les accompagnements nécessaires et efficaces, le Grand Reims doit se doter d'un outil de suivi avec des indicateurs d'émissions de GES et des polluants de l'air.</p> <p>Le suivi de cet outil permettra de constituer un baromètre dans le pilotage de la stratégie bas carbone.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Émissions de GES Émissions des polluants de l'air
OBJECTIF	Création d'un tableau de bord annuel du secteur industriel
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique
PARTENAIRES	Grand Est DREAL DDT Grand Reims - direction du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur
FINANCEURS	Grand Reims - direction de la transition écologique Dispositifs Climaxion pouvant être complémentaires
MOYENS HUMAINS	Dans le cadre des moyens existants de la collectivité
MOYENS FINANCIERS	S0
PLANNING	2022 : enquête auprès de 380 industriels du territoire 2023 : constitution du tableau de bord
PUBLICS CIBLES	Industriels du territoire Pilotage de la stratégie bas carbone
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

ATTÉNUATION

N°56	ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES ARTISANS ET COMMERCE DU GRAND REIMS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMBITIONS	<p>Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires Diminuer la quantité de déchets issus du service public de gestion des déchets du Grand Reims</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les chambres consulaires déploient des dispositifs d'accompagnement des artisans et des commerçants dans une démarche de transition écologique avec notamment des interventions dans les domaines de l'économie circulaire, l'eau, les déchets et la transition énergétique. Le pass durable proposé aux artisans par la CMA intègre 4 étapes d'accompagnement : la sensibilisation, le conseil, le diagnostic et un accompagnement technique et financier. Les enquêtes menées par la CCI apportent un accompagnement analogue auprès des commerçants. Ces actions sont volontaires et gratuites pour les professionnels. Les éco défis sont une étape supplémentaire, initiés par la CMA et la CCI, d'opérations collectives dans un but de valoriser les commerçants et artisans qui réalisent des actions concrètes en faveur de l'environnement. 53 défis sont proposés et s'articulent autour de 7 catégories : maîtrise de l'énergie, transport, prévention des déchets, gestion des déchets, éco produits, gestion de l'eau et des fluides et qualité de l'air. L'antériorité de la CMA permet de disposer d'outils spécifiques aux artisans.</p> <p>Pour les entreprises qui s'engagent dans le label, les avantages sont multiples : - bénéficier d'une communication gratuite de la part du territoire éco-défis ; - valoriser leurs bonnes pratiques et leur image auprès de leur clientèle ; - capter une nouvelle clientèle ; - disposer d'un accompagnement gratuit pour intégrer ou anticiper la réglementation et les enjeux environnementaux, réduire les charges liées à leur consommation d'énergie, d'eau et à la gestion de leurs déchets et développer leur activité de façon durable.</p> <p>Pour le territoire, le défi permet d'accompagner les démarches de transition écologies (exemple : extinction des vitrines la nuit, éclairage basse consommation) et d'économie circulaire (exemple : reprises fournisseurs, stop gaspillage alimentaire) tout en permettant de créer une dynamique et de valoriser un réseau d'entreprises exemplaires.</p> <p>Il est ainsi proposé de déployer les éco défis sur le Grand Reims auprès des artisans et artisans commerçants avec la CMA et d'étendre ce dispositif auprès des commerçants avec la CCI.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre d'entreprises accompagnées dans les démarches de la CCI et de la CMA Nombre d'entreprises se positionnant dans un éco défi Nombre d'entreprises labellisées</p>
OBJECTIF	Accompagner annuellement un minimum de 20 entreprises dans une démarche d'éco défis
PORTEURS D'ACTION	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Marne via le dispositif pass durable Chambre de Commerce et d'Industrie en prolongation des diagnostics réalisés dans le cadre du plan de relance
PARTENAIRES	Grand Est Grand Reims - directions du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur - transition écologique - déchets et propreté Organismes professionnels
FINANCEURS	Grand Est DREAL Grand Reims ADEME
MOYENS HUMAINS	Moyens existants des chambres consulaires

MOYENS FINANCIERS	Estimation pour le Grand Reims de 15 000 € / an dans le cadre du challenge des éco défis dont 5 000 € dans l'accompagnement des chambres consulaires (hors financements existant des démarches de diagnostic des chambres consulaires)
PLANNING	2022 : définition d'une convention d'accompagnement avec les chambres consulaires À partir de 2023 : édition annuelle des éco défis
PUBLIC CIBLE	Artisans et commerçants du territoire
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

ATTÉNUATION

N°57	MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU RÉGIME DE CONDITIONNALITÉ DES AIDES À L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF
AMBITIONS	<p>Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>En 2020, le Grand Reims, par convention avec le Grand Est, a mis en place deux dispositifs d'aide aux entreprises : l'aide à l'investissement productif et l'aide au développement des services à la population.</p> <p>L'aide à l'investissement productif est destinée aux TPE et PME des secteurs industriel et artisanal, dont l'effectif se situe entre 0 et 20 salariés, souhaitant réaliser des investissements afin d'accroître leur capacité de production ou de moderniser leur outil de production. Sont éligibles les dépenses amortissables de capacité, de productivité, de modernisation permettant d'accroître la capacité de production et / ou de développer la performance de l'entreprise. Cet aide à l'investissement prend la forme d'une subvention d'un montant correspondant à 20 % des investissements éligibles en montant hors taxe selon le barème suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les entreprises du secteur industriel, le programme d'investissement porté doit être de minimum 10 000 € HT et de maximum 50 000 € HT ; - pour les entreprises du secteur artisanal, le programme d'investissement porté doit être de minimum 1 000 € HT et de maximum 10 000 € HT. <p>L'aide est plafonnée à 10 000 € pour les entreprises du secteur industriel et à 2 000 euros pour les entreprises du secteur artisanal.</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie bas carbone, le Grand Reims souhaite accompagner les TPE et PME dans une transition écologique. Ainsi, par cette action, la volonté est d'accompagner la modernisation des outils de production avec des critères de sobriété énergétique. Deux phases constituent l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition d'un nouveau régime de conditionnalité des aides à l'investissement intégrant la sobriété énergétique et / ou la décarbonation de l'outil industriel. Durant cette phase, il sera défini les modalités financière du barème ; - mise en œuvre et évaluation sur l'atteinte des objectifs. <p>Ce dispositif pourra ainsi s'articuler dans un financement des stratégies issues des éco défis engagés avec la CCI et la CMA (cf action n°60) Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°7 : accompagnement des entreprises.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre d'entreprises ayant candidaté pour recevoir une bourse dans des critères de sobriété énergétique Nombre d'entreprises ayant bénéficié de soutiens financiers associés Montant total des subventions accordées par le Grand Reims chaque année</p>
OBJECTIFS	<p>Inscrire 100 % des aides auprès des entreprises du secteur industriel dans des démarches de réduction de la consommation d'énergie et / ou de décarbonation du process Communiquer auprès des TPE et PME sur les démarches exemplaires des entreprises et artisans lauréats</p>
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur
PARTENAIRE	Grand Est
FINANCEUR	Grand Reims
MOYENS HUMAINS	Accompagnement existant
MOYENS FINANCIERS	Dispositif existant

PLANNING	2022 : conception et adoption du nouveau régime de conditionnalité 2023 : mise en œuvre du nouveau régime de conditionnalité Sur la durée restante du contrat : retour d'expérience et suites à donner selon les résultats obtenus en 2023
PUBLICS CIBLES	TPE et PME
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

ATTÉNUATION

N°58	LANCEMENT DU RÉSEAU DES DIRIGEANTS RESPONSABLES DU GRAND REIMS
AMBITIONS	<p>Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Dans le cadre des démarches RSE des industriels du territoire, le partage d'expérience et la construction de démarches collectives peuvent apporter une dynamique forte au sein du territoire. Des démarches exemplaires en France, regroupant des industriels engagés dans la transition écologique, ont démontré la pertinence de ces démarches collaboratives. Sur le modèle des réseaux « dirigeants responsables de l'ouest » et « club d'écologie industrielle de l'Aube », organisés en association, le Grand Reims souhaite accompagner des industriels mobilisés dans la création d'un réseau des dirigeants responsables du Grand Reims.</p> <p>En amont de la construction du réseau, il est nécessaire de mesurer l'appétence des industriels sur le sujet et de construire des objectifs partagés. Ainsi, dès 2022, il a été proposé un questionnaire auprès des acteurs économiques du territoire (entreprises de plus de 99 salariés, filtre selon codification APE) afin de constituer un premier groupe d'industriels souhaitant s'engager dans la démarche. 40 entreprises sont à ce stade intéressées. Sur la base des résultats de ce sondage, un travail de démarchage des entrepreneurs du territoire et de montage de la structure sera conduit avec le soutien du Grand Reims.</p> <p>Les entreprises à l'initiative de ce projet ont identifié deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décarbonner les procédés et fonctionnement des entreprises ; - porter les démarches RSE via des journées thématiques à destination des adhérents. <p>À noter que le réseau pourra jouer un rôle de mise en relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des entreprises ayant des enjeux de transition écologique forts et ou un nombre élevé de salariés. Ces entreprises peuvent s'appuyer sur le bilan des gaz à effet de serre et le club peut les accompagner dans la recherche de solutions collectives ; - des artisans, bureaux d'études et entreprises du territoire ayant développé des solutions de transition écologique. <p>Le Grand Reims n'a pas vocation à piloter l'organisation de ce réseau, mais il se positionne en support.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre d'entreprises engagées dans la démarche Nombre de projets portés par le réseau</p>
OBJECTIFS	<p>Création d'un réseau des dirigeants responsables du Grand Reims À compléter selon les attentes des industriels engagés</p>
PORTEURS D'ACTION	<p>Industriels engagés du territoire</p>
PARTENAIRES	<p>Grand Est Marne Grand Reims - directions du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur - transition écologique Marne Développement ADEME Atmo Grand Est</p>
FINANCEURS	<p>Grand Reims dans l'animation du réseau Industriels dans le partage de projets</p>
MOYENS HUMAINS	<p>À définir</p>
MOYENS FINANCIERS	<p>À définir</p>

PLANNING	2022 : envoi d'un questionnaire auprès des industriels afin de mesurer l'intérêt porté par la thématique et de constituer un groupe initial d'industriels 2022 : définition des attentes des industriels engagés et du cadre juridique du réseau Fin 2022 - 2023 : création du réseau des dirigeants responsables
PUBLICS CIBLES	Industriels engagés dans une démarche de transition écologique Artisans, PME et bureaux d'étude du territoire apportant des solutions de transition écologique et d'innovation aux industriels
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	   

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

ATTÉNUATION

N°59	MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES BIODÉCHETS AUPRÈS DES MÉNAGES DES 6 COMMUNES URBAINES DU GRAND REIMS
<p>AMBITIONS</p>	<p>Diminuer la quantité de déchets issus du service public de gestion des déchets du Grand Reims Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel Augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a introduit de nouveaux objectifs dans plusieurs domaines, dont celui des déchets, et en particulier des biodéchets. En effet, cette loi fixe pour 2025 un objectif de généralisation d'un tri à la source des biodéchets. Planning revu au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la loi anti gaspillage pour une économie circulaire.</p> <p>Cette action qui s'inscrit par une approche globale de la filière matière organique issue du service public de gestion des déchets prend ainsi en compte l'organisation d'une collecte et la définition d'un mode de traitement adapté.</p> <p>La collecte des biodéchets pour les 6 communes urbaines s'intègre dans une démarche plus globale de gestion des biodéchets pour l'ensemble du Grand Reims. Ainsi, pour tout le territoire, le Grand Reims met déjà à disposition gratuitement des composteurs individuels. Les biodéchets regroupent les déchets alimentaires et les autres déchets naturels biodégradables, ce dispositif de collecte cible plus particulièrement des déchets de cuisine et de table pour lesquels le territoire ne dispose pas de mode de gestion à disposition de tous les habitants.</p> <p>Les déchets de cuisine gérés à domicile représentent, en moyenne, 40 kg / hab. / an, soit 10 000 tonnes par an à l'échelle des 6 communes urbaines du Grand Reims (210 000 habitants, soit 70 % des habitants du Grand Reims)</p> <p>En 2020, le Grand Reims a été retenu par l'ADEME dans le cadre de l'AAP Biodéchets s'intégrant dans plusieurs axes de prévention (broyage, gaspillage alimentaire, compostage) et de collecte séparative des biodéchets pour 6 communes du territoire. Depuis octobre 2021, une expérimentation de collecte en apport volontaire a été engagée sur 4 quartiers afin de confirmer la qualité et la quantité des déchets organiques récupérés. Cette expérimentation doit se conduire sur 12 mois.</p> <p>Les modes de traitement des déchets ont un impact direct sur le changement climatique, ainsi 6 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire sont liées au secteur des déchets. Au regard des enjeux de transition écologique, intégrant la réduction des émissions de GES, la production d'énergie renouvelable et la qualité des sols, cette action a pour objectif de construire la filière « déchets organique » du Grand Reims en intégrant des indicateurs d'analyse de cycle de vie.</p> <p>L'approche du Grand Reims s'organise en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : audit complet des gisements de biodéchets du service public de gestion des déchets, l'évaluation des filières les plus adaptées dans une approche climat et des scénarios méthanisation versus compostage (filiale spécifique, avec déchets agricoles) et construction d'hypothèses de gestion avec budgets associés. Ce diagnostic prend en compte les projections de déchets de cuisine et de table pour les 6 communes urbaines et les déchets verts ; - Phase 2 : construction d'une filière territoriale de traitement des biodéchets des ménages répondant aux enjeux de transition écologique du Grand Reims.

INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Collecte : Nombre de points de collecte de biodéchets installés Tonnage annuel collecté Nombre de gros producteurs intégrés au service</p> <p>Traitement : Phase 1 : Étude sur la tonne de matière organique mobilisable Analyses ACV Étude sur la potentielle transformation de matière organique en énergie directement exploitable (GWh) Phase 2 : À définir</p>
OBJECTIFS	<p>Collecte : Mettre en place 530 bornes de collecte sur les 6 communes urbaines du Grand Reims d'ici 2024 Collecter 40 % (4 000 tonnes par an) des biodéchets produits par les ménages des 6 communes urbaines</p> <p>Traitement : Étude sur la tonne de matière organique mobilisable Analyses ACV et choix d'une filière territoriale</p>
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des déchets
PARTENAIRES	Grand Est Grand Reims - direction de la transition écologique - comité de pilotage élus Communes du Grand Reims ADEME SUEZ RV REIMS - prestataire de collecte CCI et CMA GRDF GRT Gaz Chambre d'agriculture de la Marne Bailleurs et gestionnaires de patrimoine
FINANCEURS	ADEME - AAP biodéchets 2019 - Grand Est ADEME - CARDEC (moyens humains)
MOYENS HUMAINS	1 chargé de mission biodéchets cofinancé par l'ADEME en poste Organisation de la collecte via SUEZ RV Reims (3 chauffeurs à terme à minima)
MOYENS FINANCIERS	<p>Collecte : 3 000 000 € d'investissement et acquisition des sacs durant 3 ans avec un taux d'aide de l'ADEME de 55 %</p> <p>Traitement : Phase 1 : estimée à 20 000 € Phase 2 : selon le scénario retenu</p>
PLANNING	Novembre 2021 à octobre 2022 : expérimentation collecte sur 3 quartiers de Reims et commune de Bétheny Selon les résultats de l'expérimentation, généralisation de la collecte aux communes de Bezannes, Cormontreil, Reims, Saint-Brice-Courcelles et Tinquieux en 2 ans (2023 et 2024) 2022 - 2023 - phase 1 : étude territoriale traitement
PUBLICS CIBLES	Habitants des 6 communes Petits producteurs de biodéchets avec une réflexion sur une redevance Agriculteurs
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

ATTÉNUATION

N°60	RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE RESSOURCERIE
AMBITIONS	Diminuer la quantité de déchets issus du service public de gestion des déchets du Grand Reims Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Depuis quelques années des initiatives ont été mises en place à proximité de notre territoire pour permettre aux habitants de donner une seconde vie à leurs objets, notamment les ressourceries Récup'R à Dizy ou Belle occas' à Auvillers-les-Forges et Charleville-Mézières, mais pas sur le territoire du Grand Reims.</p> <p>La ressourcerie Récup'R a proposé au Grand Reims d'engager une réflexion sur le territoire permettant d'aboutir à la création d'une ressourcerie.</p> <p>L'action s'articule en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une phase 1 validée - étude territoriale permettant d'identifier les acteurs à mobiliser, le potentiel du territoire, l'organisation des dons à articuler avec le réseau de déchetterie, les budgets nécessaires et les dispositifs pouvant mobiliser les acteurs (exemples d'AMI en lien avec la réduction des déchets) ; - une phase 2 à enclencher selon les résultats de la phase 1 : l'action pourra se prolonger par la création d'une ressourcerie sur le territoire du Grand Reims. <p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) du Grand Reims (2020 - 2025) par son axe 4 - prolonger la durée de vie des produits - et plus particulièrement l'action 4.4 - accompagner les projets de création de ressourcerie sur le territoire.</p> <p>Cet axe vise à agir sur le changement de comportement. En effet, envisager les objets inutilisés comme des ressources plutôt que comme des déchets est un processus long à mettre en place, mais qui contribue fortement à la réduction des déchets.</p> <p>Ainsi, le réemploi, la réparation ou le don sont autant de bonnes pratiques à adopter. Des outils doivent être mis en place pour les favoriser.</p> <p>Pour aller plus loin : afin de mutualiser les moyens et de créer des synergies, cette action peut également devenir un levier autour des ateliers du réemploi en cohérence avec l'action 4.1 inscrite dans le PLPDMA - favoriser le changement de comportement en promouvant les ateliers proposés au Recycl'lab - et dans la dynamique des acteurs du territoire - accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans leurs projets en faveur de la prévention des déchets (action 6.1).</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Phase 1 : élaboration de l'étude Phase 2 : - création d'une ressourcerie - tonnages collectés - recettes issues des ventes d'objets - nombre d'emplois créés
OBJECTIFS	Création d'une ressourcerie d'ici 2025 Mettre en réseau les acteurs du réemploi, les habitants et les structures associatives Détournement vers la ressourcerie d'objets destinés à l'abandon et pouvant faire l'objet d'un réemploi Réduction de l'utilisation des sites de traitement (unité de valorisation énergétique ou installation de stockage)
PORTEURS D'ACTION	Récup'R Grand Reims - direction des déchets
PARTENAIRES	Grand Reims - directions du développement économique, commerce et enseignement supérieur - de la transition écologique - comité de pilotage élus Ville de Reims - direction de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement Acteurs de l'ESS Bailleurs sociaux Éco-organismes

FINANCEURS	Grand Est - accompagnement phase mise en œuvre (investissement et fonctionnement) au travers du dispositif « initiative territoriale » La Marne Grand Reims ADEME
MOYENS HUMAINS	Phase 1 - étude : ingénierie pilotée par Récup'R et son bureau d'étude Cette première phase devra identifier les moyens humains nécessaires à la gestion d'une ressourcerie sur le Grand Reims
MOYENS FINANCIERS	Phase 1 - étude : co-financement avec le Grand Est et la Marne. Participation du Grand Reims à hauteur de 5 000 € (budget engagé) La phase 1 permettra de définir les budgets en phase 2 Estimation : - investissement : 2,5 M€ HT - fonctionnement : 700 000 € HT / an
PLANNING	2022 : phase 1 - étude Selon les résultats de l'étude création d'un site en 2023
PUBLICS CIBLES	Habitants du Grand Reims Public en précarité Acteurs de l'ESS
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

ATTÉNUATION

N°61	MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU GRAND REIMS EN ÉCLAIRAGE LED
AMBITION	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>De par la création récente de la Communauté urbaine, la gestion de l'éclairage public s'organise en 2 structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - via la direction de la voirie du Grand Reims pour le parc de Reims Métropole. Ce parc le plus conséquent intègre près de 41 000 points lumineux avec 14 communes ; - via le SIEM pour les autres communes. <p>Au-delà de l'organisation, il s'agit également d'un parc hétérogène avec des niveaux d'investissements variables à mener.</p> <p>La mise en place d'un plan de conversion de l'éclairage public s'articule selon deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le matériel : <ul style="list-style-type: none"> o remplacement des anciens dispositifs par un éclairage LED, o équipement de drivers pour réduire l'intensité nocturne. - sur le fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> o réduction de l'intensité nocturne (lorsque le matériel installé le permet), o réduction des heures de fonctionnement (coupure nocturne complète ou partielle). <p>Dès aujourd'hui, les gestionnaires du parc interviennent sur le matériel et le fonctionnement mais sans stratégie globale.</p> <p>Au-delà d'un inventaire précis du patrimoine et des consommations, un travail d'identification des attentes des communes en termes d'éclairage nocturne a été engagé. La prise en compte d'une gestion différenciée de l'éclairage nocturne a des effets annexes positifs en termes de biodiversité (renforcement de la « Trame noire ») et de réduction de la consommation électrique.</p> <p>Les priorités pour le Grand Reims sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - engager prioritairement la conversion des lampes à vapeur de mercure (ballons fluorescents), 815 points sont identifiés ; - la conversion du parc d'éclairage vers des dispositifs LED permettant une réduction de la consommation d'énergie et un abattement de puissance.
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de lampes à vapeur de mercure retirées du parc</p> <p>Taux de conversion en éclairage LED</p> <p>Évolution de la consommation globale électrique de l'éclairage public</p>
OBJECTIFS	<p>Achever la suppression dès 2023 de la totalité des ballons fluorescents du patrimoine du Grand Reims,</p> <p>Élaborer une stratégie globale de conversion du parc vers des dispositifs LED</p> <p>Doter le Grand Reims d'une stratégie globale de la gestion du patrimoine</p>
PORTEURS D'ACTION	Grand Reims - directions des territoires et de la voirie, de la circulation et de l'éclairage public SIEM
PARTENAIRES	Communes
FINANCEURS	Grand Reims et SIEM À confirmer : Banque des Territoires (dispositif de l'intracring)
MOYENS HUMAINS	À définir
MOYENS FINANCIERS	À définir pour la conversion LED Budget estimé à 1,5M€ pour la suppression des ballons fluorescents résiduels
PLANNING	Plan à structurer sur plusieurs années
PUBLICS CIBLES	Fonctionnement de la collectivité Habitants
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°62	INTRODUCTION DE NOUVEAUX CRITÈRES DE SOBRIÉTÉ CARBONE DANS LES MARCHÉS DE LA VILLE DE REIMS ET DU GRAND REIMS
AMBITION	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans l'achat public n'est pas récente mais souvent ces clauses sont à l'état de bonnes intentions difficilement mesurables et à faible enjeux carbone.</p> <p>En décembre 2021, la direction juridique de la ville de Reims et du Grand Reims s'est emparée du sujet. Plusieurs documents de référence ont donc été élaborés et récemment mis à la disposition de l'ensemble des services de la collectivité afin de les aider à intégrer des paramètres de développement durable dans leurs procédures de marchés publics. Il s'agit d'un « Guide de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la commande publique », accompagné d'une annexe avec des exemples de clauses déjà mises en place dans la collectivité ou qui pourraient l'être, et d'un fascicule pratique rappelant de manière très synthétique les différents leviers juridiques existants.</p> <p>Un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) est également en cours de rédaction. Il définira les grands axes et objectifs de l'achat durable et social de nos collectivités, au travers la rédaction de fiches actions.</p> <p>En effet, le nouvel article L. 3-1 du Code de la commande publique, tel qu'issu de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite « Climat et Résilience » dispose que « La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code ».</p> <p>Dans le même objectif, l'article L. 2111-1 du même code prévoit, quant à lui, que « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. ». S'y ajoutent les dispositions de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 qui « vise à orienter le comportement de tous les acteurs du numérique, qu'il s'agisse des consommateurs, des professionnels du secteur ou encore des acteurs publics, afin de garantir le développement en France d'un numérique sobre, responsable et écologiquement vertueux ».</p> <p>Ainsi, dès le stade de la définition des besoins, les acheteurs publics ont désormais l'obligation de prendre en compte des objectifs de développement durable.</p> <p>Dans le cadre de cette action, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation des acheteurs aux clauses environnementales ; - la mise ne place d'outils permettant le contrôle de l'exécution des clauses ; - la définition de marchés à enjeux dans le cadre de la stratégie bas carbone du Grand Reims ; - d'identifier les indicateurs du SPASER et les mesurer. <p>Une action du SPASER aura un objectif de réduction des polluants endocriniens en contact avec les populations sensibles en lien avec la qualité de l'air intérieur.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre d'acheteurs publics et de rédacteurs de marché formés aux clauses environnementales / Total de ces agents</p> <p>Référentiels communs définis</p> <p>Marchés à enjeux définis</p> <p>Indicateurs du SPASER définis</p>
OBJECTIFS	Assurer une pleine appropriation des clauses environnementales et sociales ainsi que leur mise en œuvre systématique dans les marchés publics de la Ville et du Grand Reims
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction juridique
PARTENAIRES	C3C Directions métiers
FINANCEURS	-

MOYENS HUMAINS	À définir
MOYENS FINANCIERS	-
PLANNING	2022: Rédaction du SPASER 2023 : Application du SPASER Tout au long de la stratégie bas carbone
PUBLICS CIBLES	Acheteurs publics des collectivités
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET EIT

ATTÉNUATION

N°63	VALORISATION DE L'USAGE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET DE RÉ-EMPLOI DANS LES MARCHÉS DE TRAVAUX DE LA VILLE DE REIMS ET DU GRAND REIMS
AMBITIONS	<p>Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel Diminuer la quantité de déchets issus du service public de gestion des déchets du Grand Reims</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Selon la directive européenne n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008, 70 % des déchets de construction (béton, tuiles, verre, pierres...) doivent être valorisés à partir de 2020.</p> <p>Ainsi, l'un des axes forts de la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV), est d'encourager la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source et le développement de l'économie circulaire qui innove dans la conception des produits et des matériaux, intègre en amont la prolongation de leur durée de vie et favorise le réemploi, la réutilisation, le recyclage et les complémentarités entre entreprises qui font des déchets des unes la matière première des autres.</p> <p>L'article 70 de la loi TECV prévoit des objectifs environnementaux ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valorisation sous forme de matière de 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics dès 2020, • la réduction de 50 % en 2025 par rapport à 2010 des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage. <p>Face à un contexte réglementaire favorable, il s'agit d'anticiper le réemploi des matériaux en fonction de leur usage, de la demande, des exigences techniques et de l'impact environnemental et sanitaire. Le statut « déchet » doit être évité en anticipant le devenir des matériaux en amont de la déconstruction.</p> <p>Il s'agira également de prescrire le réemploi / la réutilisation dans le programme de chaque projet de BTP et l'intégrer dans le projet architectural, à la fois en amont en vue de collecter des éléments en cas de déconstruction et en aval afin de fournir des produits de réemploi. Il conviendra de prévoir dans les appels d'offre un lot dédié à la déconstruction partielle ou complète qui définira les objectifs de valorisation du maître d'ouvrage (% de réemploi par ex.) que le titulaire aura la responsabilité d'atteindre.</p> <p>La valorisation des matériaux de réemploi concerne également les graves de mâchefers issus de la filière de valorisation énergétique des ordures ménagères. Si aujourd'hui, la filière de préparation de la grave est structurée, l'usage de ces matériaux en sous-couche routière reste encore tendu. Il s'agit pour nos collectivités de favoriser dans ses chantiers l'utilisation de ce produit.</p> <p>Cette action intègre aussi l'utilisation des matériaux biosourcés dont l'usage reste à favoriser dans les clauses des marchés publics (cf action n°62) notamment dans la construction de bâtiments. A compter du 1er janvier 2030, l'usage des matériaux biosourcés ou bas-carbone devra intervenir dans au moins 25 % des rénovations lourdes.</p> <p>Outre l'approche réglementaire, cette action implique une formation des maîtres d'ouvrages et des C3C afin de systématiser l'usage de matériaux de réemploi et / ou de matériaux biosourcés dans les cahiers des charges.</p> <p>Les bailleurs, et notamment Reims Habitat, ont initié des démarches de réemploi dans le secteur du bâtiment permettant un retour d'expérience et une dynamique des acteurs du territoire.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de marchés intégrant des critères de réemploi des matériaux Nombre de marchés intégrant l'utilisation de matériaux biosourcés Moyenne des % de réemploi atteints dans les lots dédiés à la déconstruction partielle ou complète dans nos marchés publics. Tonnage de grave de mâchefers valorisés par an</p>

OBJECTIFS	Valoriser à l'échelle locale 100% des graves de mâchefers produits par le Grand Reims, Utilisation des matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25 % des rénovations lourdes. Réduire le tonnage de matériaux extraits des carrières
PORTEURS D'ACTION	Multiplés selon les marchés publics
PARTENAIRES	Directions techniques de la Ville et du Grand Reims C3C Grand Reims – directions des déchets, juridique et de la transition écologique Partenariat à engager avec les bailleurs
FINANCEURS	Directions métiers
MOYENS HUMAINS	-
MOYENS FINANCIERS	Selon la configuration des marchés
PLANNING	Durant l'exécution de la stratégie bas carbone
PUBLICS CIBLES	Directions des collectivités Entreprises du territoire
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  